

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE

Décision du Maire n° DC 22/2024 prise en vertu d'une délégation donnée
par le Conseil Municipal

Objet : Fourniture et pose de glissières de sécurité

Le Maire de la Commune de Saint-Germain-Laprade,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,
- **VU** le Code de la Commande publique,
- **VU** la délibération du conseil municipal n°68-2022 en date du 31 août 2022 par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. le Maire de prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des marchés publics pour ceux d'un montant inférieur au seuil défini par décret pour la procédure formalisée,
- **VU** la délibération du conseil municipal N°33-2024 du 12 avril 2024 relative au vote du budget primitif 2024,
- **VU** la consultation lancée dans le cadre d'une procédure de gré à gré qui consiste aux travaux de fourniture et pose de glissières de sécurité et pour laquelle 2 offres ont été reçues (AXIMUM et ASP),
- **CONSIDERANT** la nécessité de créer une protection pour résoudre un problème de sécurité Rue de la Varenne et Rue de Chazot à Fay-la-Triouleyre,
- **CONSIDERANT** l'étude des devis et la proposition de la société AXIMUM comme étant la moins onéreuse pour prestations équivalentes,
- **CONSIDERANT** le reliquat de l'enveloppe budgétaire dédiée à la campagne de voirie 2024,

DECIDE

Article 1 : D'accepter les 2 devis en date du 30/10/2024 de l'entreprise AXIMUM Andrézieux Bouthéon, 18 Impasse Georges Leclanché, ZI Sud, 42160 Andrézieux-Bouthéon pour un montant total de 20 626 € HT, soit 24 751.20 € TTC.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et publiée sur son site internet <https://www.saintgermainlaprade.fr/>.

Article 3 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

A Saint-Germain-Laprade,
Le 31 octobre 2024

Le Maire,
Guy CHAPELLE



AR Prefecture

043-214301905-20241031-DC22_2024-AR
Reçu le 31/10/2024